

LAROA Alexandre



DREAL AURA-CIDDAE	N°	
Destinataire	Copie à	
Arrivée	16 AVR. 2024	LYON
Observations		

Bessey, le 12 avril 2024,

Objet : demande de recours dossier

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier à la suite de la décision que vous avez prise concernant le dossier KKP – 5020 de demande de cas par cas.

Premièrement il est vrai qu'en prenant en compte vos remarques, je constate que mon premier dossier manquait d'argumentation et d'illustration. Je tiens donc avec ce courrier et les différentes annexes à vous demander de réévaluer votre décision.

J'ai décidé de reprendre un à un les points bloquants et vous apporter mes remarques et les explications pour mener à bien ce projet :

1) Proximité des sites Natura 2000

Cette mise en culture que je souhaite effectuer ne remet en rien en cause la pérennité de ces sites. Tout d'abord car les parcelles ne sont pas à l'intérieur de ce zonage, ensuite et aucun habitat et aucune espèce ayant contribué à la désignation de ces sites n'est présent sur le site de mon projet. Les différentes illustrations en annexe pourront vous le démontrer. Enfin la mise en culture ne conduit pas à une dégradation des sites Natura 2000 concernés, ni des habitats et espèces qu'ils accueillent.

2) Les potentiels problèmes liés à l'érosion ainsi que la proximité de route, voie ferrée et habitations

Ce deuxième point reprend en partie le point n°1. Du fait de la conception du projet du projet et de ces aménagements, ce projet viticole ne remettra ni en cause les habitats et espèces présentes sur les sites Natura et n'accentuera point les problèmes pouvant être liés à l'érosion.

En effet pour les parcelles de Charnas et de Serrières des aménagements sont déjà existants. Ils seront maintenus et améliorés. Ces aménagements constitués principalement de murs en pierres sèches seront accompagnés d'autres mesures afin de garantir le maintien du sol.

ORÉAL ALRA-NDABE N°	
Copie à	Destinataire
NOU	ASIS JVA 2 1
Date	

Sur la parcelle de Charnas, une haie sera gardée en amont et en aval de la parcelle viticole. Quatre murs seront rénovés afin de diminuer le pourcentage de pente sur cette parcelle et de se faire ralentir les eaux d'écoulements. De plus l'itinéraire technique sera adapté de façon à planter des rangées parallèlement au sens de la pente.

Pour la parcelle de Serrières, il en est de même. De nombreux ouvrages existent à ce jour sur le terrain, notamment la présence de nombreux murets et un mur de soutènement. Ces ouvrages seront conservés et rénovés. Une haie sera conservée sur le bas de la parcelle afin d'éviter tout risque d'érosion mais aussi afin de conserver un corridor écologique.

Cette parcelle est constituée à 80% d'une ancienne plantation de cerisiers. Le terrain est donc naturellement constitué de terrasses. Nous avons du mal à apercevoir ces aménagements de part l'embroussaillage mais tout est mis en place pour conserver une culture en terrasse.

Sur le haut de la parcelle, le pourcentage de pente est très faible. Les rangées de vignes seront donc plantées très facilement parallèlement à la pente. Entre la plantation de Monsieur DELEUX sur le Nord de la parcelle et ma parcelle deux imposants ouvrages (murs maçonnés) sont existants et seront bien entendu conservés.

Pour revenir à la présence d'ouvrages autour de la parcelle de Serrières, la voie ferrée est située à plus de 100m, je n'ai pas de contact avec les habitations, deux routes ainsi que la voie ferrée sépare mon terrain des habitations. Enfin de part la présence du mur de soutènement se retrouvant sur l'extrémité sud de la parcelle ainsi que le maintien d'une surface en haie les risques se retrouvent proche du néant.

Autre point très important et sur lequel nous parlons que très rarement le type d'engins utilisés pour le bêchage. Plus l'engin est capable de déplacer des grosses quantités de terres plus celui-ci accentue les risques de glissement les premières années avant l'implantation de la vigne. Dans mon cas la pelle mécanique ne dépassera pas les 5T. Aucune pelle de 15 ou 21T ne sera utilisée.

3) Les enjeux environnementaux et les impacts potentiels sur la faune et la flore

Vous trouverez en annexe de ce dossier un courrier du Conservatoire Botanique National du Massif central ainsi que les différents acteurs qui ont pu se déplacer sur le terrain et analyser les enjeux demandés dans votre courrier.

De part ces précisions, j'espère pouvoir compter sur votre collaboration pour réévaluer votre décision et me permettre de mener à bien ce projet. Je reste à disposition si vous avez besoin de plus d'explications.

Bien cordialement

Alexandre LAROA

